



## Zoom sur les Tlingit

Le clan T'akdeintaan fait partie de la tribu Tlingit de l'Alaska, aux Etats-Unis. Cette tribu a une culture centrée sur la chasse et la cueillette dans les forêts de la région. Pour pêcher en mer, ils utilisaient des pirogues creusées dans des troncs de cèdres. Le saumon était ainsi la base de leur alimentation. La tradition était que les hommes sculptaient le bois et les femmes s'attelaient à fabriquer des paniers et des étoffes faites à partir d'écorces. La société Tlingit est hiérarchisée et comprenait autrefois des nobles, des gens du commun et même des esclaves. Le système est devenu beaucoup moins rigide aujourd'hui, mais la société est toujours divisée en plusieurs clans, qui ont chacun leurs propres histoires, chansons, et totems.



En 2010, huit objets culturels ont été rendus au clan T'akdeintaan, tels que le masque ci-dessous, par le Musée de l'Université de Pennsylvanie.



*Images publiées avec la courtoisie de la Hoonah Indian Association, et publiée avec la permission du Clan T'akdeintaan, Snail House, de Hoonah, Alaska*

## Zoom sur leur culture

Ces objets culturels étaient notamment utilisés dans les cérémonies telles que la cérémonie du Potlatch.

Le mot « potlatch » est emprunté au **chinook** (jargon utilisé en Colombie-Britannique et dans certains États américains tels que l'Alaska) ; il signifie « action de donner ». Le terme est utilisé pour désigner diverses cérémonies donnant lieu à des **festivités (discours, danses, chants) ainsi qu'à des échanges et dons de biens.**

Ces cérémonies, observées parmi les populations des côtes du Pacifique depuis l'État de Washington jusqu'à l'Alaska, sont tenues pour annoncer une naissance, célébrer un mariage, honorer un défunt. C'est également l'occasion pour un Chef de clan de transmettre ses droits et privilèges à son fils aîné.

Ces cérémonies se tenaient l'hiver car le printemps et l'été étaient dédiés à la recherche de nourriture et l'automne à son stockage. Aujourd'hui, cette cérémonie a souvent lieu au printemps. Ces cérémonies ont été interdites jusqu'en 1934 aux États-Unis et 1951 au Canada, car les missionnaires chrétiens les considéraient comme démoniaques. Ils ont ainsi influé sur le gouvernement afin d'obtenir

leur interdiction. L'interdiction était également fondée sur l'idée que ces cérémonies, dans lesquelles des biens culturels étaient distribués sans retenue, étaient contraires à l'idée de progrès culturel.

Elles représentent pourtant l'un des piliers de la culture indienne. Les tribus indiennes ont continué à les pratiquer, soit clandestinement, soit en adaptant les coutumes à la législation. Ces cérémonies ont encore lieu aujourd'hui et les dons peuvent inclure de l'art autochtone.



*Crédits photo : First People of Canada*

## Zoom sur le droit

L'**American Indian Religious Act** du 11 août 1978 protège et préserve les pratiques religieuses et culturelles des Indiens d'Amérique, des Esquimaux, des Aléoutes et des Hawâiens en régulant l'accès des sites sacrés et la possession d'objets "sacrés". À ce jour, peu de jurisprudence a été recensée. A contrario, le **Native Graves Protection and Repatriation Act (NAGPRA)** 1990 semble être plus efficace. Il prévoit le rapatriement des restes humains, objets funéraires, objets sacrés, et objets faisant partie de leur patrimoine culturel aux peuples autochtones qui peuvent prouver qu'ils sont les héritiers de ces biens ou qu'ils ont un lien culturel fort avec ceux-ci.

